

**NOUS APPORTONS CERTAINES MODIFICATIONS À VOTRE COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT
DE LA BANQUE ROGERS
(WORLD LEGEND^{MC} MASTERCARD ROUGE DE ROGERS)**

Nous sommes heureux de vous compter parmi notre clientèle. Nous vous écrivons pour vous informer des changements à venir concernant votre compte et vos documents juridiques afin de : (i) remplacer la valeur d'échange des remises en argent de 1,5 fois le montant des Achats Rogers admissibles par la possibilité d'accumuler des remises en argent à un taux 5 % sur les Achats Rogers admissibles; et (ii) remplacer les 10 jours de Partout chez vous par un « crédit d'itinérance » annuel qui peut être appliqué sur les services d'itinérance admissibles de Rogers. Toutes les modifications (à l'exception de celles concernant les jours de Partout chez vous) décrites dans le présent avis entreront en vigueur le **18 novembre 2026**. Les modifications concernant les jours de Partout chez vous entreront en vigueur le **12 janvier 2027**. Veuillez lire attentivement l'information ci-dessous.

Veuillez noter que vous pouvez recevoir cet avis même si vous avez fermé votre Compte. Vous ne serez pas concerné par ces modifications, sauf si votre Compte est rouvert. Le cas échéant, ces modifications s'appliqueront à votre Compte à compter des dates indiquées ci-dessous.

1. Augmentation du taux d'accumulation des remises en argent pour les Achats Rogers admissibles

À compter du **18 novembre 2026**, le taux d'accumulation de vos remises en argent passera à 5 % sur tous les Achats Rogers admissibles. Cela signifie que pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat Rogers admissible effectué à partir de votre Compte, vous accumulerez 0,05 \$ de remises en argent.

Les Achats Rogers admissibles comprennent une facture de Rogers, de Fido ou de Shaw relative à un forfait mobile mensuel postpayé, ou des produits achetés sur le site Web de Rogers ou de Fido. Pour plus de précision, les articles suivants ne constituent pas des Achats Rogers admissibles : a) tout achat en magasin de produits Rogers, Fido, Shaw ou Comwave; b) les billets pour les Blue Jays de Toronto; et c) tout forfait mobile ou sans fil à prix réduit proposé dans le cadre du Programme privilège de Rogers. Nous pouvons modifier la définition d'un Achat Rogers admissible en tout temps sans préavis.

2. Retrait de la valeur d'échange des remises en argent de 1,5 fois le montant des Achats Rogers admissibles

À compter du **18 novembre 2026**, toutes les remises en argent seront évaluées au taux d'échange habituel d'un point par 0,01 \$ lorsque vous échangez vos récompenses contre des Achats admissibles (même si l'achat constitue un Achat Rogers admissible). Le taux d'échange habituel s'appliquera même si la transaction pour laquelle vous souhaitez obtenir une remise est portée à votre Compte avant le **18 novembre 2026**.

3. Remplacement des jours de Partout chez vous par un Crédit d'itinérance

À compter du **12 janvier 2027**, vous ne recevrez plus les 10 jours de Partout chez vous. À la place, vous recevrez un crédit annuel de 200,00 \$ que vous pourrez échanger contre l'achat des services d'itinérance admissibles de Rogers (comme des Passes voyage ou l'itinérance quotidienne Partout chez vous). Les jours Partout chez vous non utilisés seront supprimés de votre Compte le **12 janvier 2027**.

Vous aurez droit au Crédit d'itinérance à compter du **12 janvier 2027**. Par la suite, le Crédit d'itinérance est réinitialisé chaque année : (i) à la date anniversaire de l'ouverture de votre Compte (si vous n'avez jamais changé de Carte); ou (ii) à la date anniversaire de votre changement de produit (si vous avez changé de Carte).

Afin de tenir compte des modifications apportées au présent avis, les modalités des documents suivants seront modifiées : (1) les Modalités et conditions du Programme de récompenses; et (2) les Modalités et conditions des

avantages liés aux services de Rogers. Vous trouverez ci-joint un tableau comparatif présentant les modifications détaillées apportées à ces documents. **Ces modifications entreront en vigueur aux dates indiquées ci-dessous.**

Nous voulons nous assurer que vous disposez de la Carte qui répond à vos besoins. Si vous continuez à utiliser votre Compte après l'entrée en vigueur des modifications, vous êtes réputé avoir accepté ces modifications. Si vous souhaitez changer de Carte, vous pouvez communiquer avec nous au 1-855-775-2265. Résidents du Québec : si vous êtes en désaccord avec ces modifications, vous pouvez fermer votre compte de carte de crédit auprès de la Banque Rogers d'ici le **18 décembre 2026** sans frais ni pénalité après le règlement de tout solde restant.

Les termes commençant avec une majuscule utilisés mais non définis dans le présent avis ont le sens qui leur est donné dans l'Entente avec le titulaire de carte de la banque Rogers, les Modalités et conditions du Programme de récompenses World Legend Mastercard Rouge de Rogers ou les Modalités et conditions des avantages liés aux services de Rogers pour la carte World Legend Mastercard Rouge de Rogers, selon le cas.

1. Modifications apportées aux Modalités et conditions du Programme de récompenses de la carte World Legend Mastercard Rouge de Rogers

Rubrique	Modalités actuelles	Modalités modifiées (en vigueur à compter du 18 novembre 2026)
4. Accumuler des Récompenses	Les Récompenses sont attribuées ou déduites par opération en fonction de la Date d'inscription de l'opération et de votre statut en tant que Client admissible aux 2 % à la Date d'inscription. Vos Récompenses seront calculées comme suit si vous êtes un Client admissible aux 2 % à la Date d'inscription : 2 points seront ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 2 %) et 2 points seront déduits de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Crédit sur votre Compte. Vos Récompenses seront calculées comme suit si vous n'êtes pas un Client admissible aux 2 % à la Date d'inscription : 1,5 point sera ajouté à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Achat admissible effectué à partir de votre Compte (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 1,5 %) et 1,5 point sera déduit de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Crédit sur votre Compte. Puisque nous évaluons de temps à autre votre statut de Client admissible aux 2 %, vous pourriez recevoir 2 points ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte,	Les Récompenses sont attribuées ou déduites par opération en fonction de la Date d'inscription de l'opération, du statut de votre transaction en tant qu'Achat Rogers admissible et de votre statut en tant que Client admissible aux 2 % à la Date d'inscription. Si vous êtes un Client admissible aux 2 % à la Date d'inscription, vous accumulerez : 5 % en Récompenses (5 points par dollar) sur chaque Achat Rogers admissible effectué à partir de votre Compte. 2 % en Récompenses (2 points par dollar) sur tout autre Achat admissible effectué à partir de votre Compte. Si vous n'êtes pas un Client admissible aux 2 % à la Date d'inscription, vous accumulerez : 5 % en Récompenses (5 points par dollar) sur chaque Achat Rogers admissible effectué à partir de votre Compte. 1,5 % en Récompenses (1,5 points par dollar) sur tout autre Achat admissible effectué à partir de votre Compte. Au fur et à mesure que nous évaluons votre statut, des Récompenses supplémentaires pourraient être ajoutées à votre Compte de récompenses pour chaque Achat admissible effectué à partir de votre Compte, même si vous n'êtes pas un Client admissible aux 2 %. Les Récompenses créditées et débitées seront indiquées dans votre Compte de récompenses. Les Récompenses peuvent prendre plusieurs mois avant

	même si vous n'êtes pas un Client admissible aux 2 %. Les Récompenses créditées et débitées seront indiquées dans votre Compte de récompenses. Les Récompenses sont ajoutées à votre Compte de récompenses tant et aussi longtemps que votre Compte est ouvert et que vous n'êtes pas en défaut aux termes de votre Entente avec le titulaire de carte à la Date d'inscription. Toutes les Récompenses obtenues pour votre Compte de récompenses ou déduites de celui-ci (y compris par tout Utilisateur autorisé) seront créditées au Compte de récompenses du Titulaire de carte principal ou déduites de celui-ci. Les opérations en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens aux fins du calcul des Récompenses ajoutées ou déduites. Les Crédits (pour les retours ou autres) pourraient être déduits de votre Compte de récompenses à un taux différent de celui auquel les Récompenses ont été obtenues. Nous avons le droit d'apporter d'autres ajustements à votre Compte de récompenses conformément à votre Entente avec le titulaire de carte et aux présentes Modalités et conditions. Dans certains cas, le solde de votre Compte de récompenses pourrait devenir négatif. Vous pouvez consulter votre Compte de récompenses en ligne en ouvrant une session sur le site www.banquerogers.com ou au moyen de l'appli Banque Rogers.	d'apparaître dans votre Compte de récompenses. Les Récompenses sont ajoutées à votre Compte de récompenses tant et aussi longtemps que votre Compte est ouvert et que vous n'êtes pas en défaut aux termes de votre Entente avec le titulaire de carte à la Date d'inscription. Toutes les Récompenses obtenues pour votre Compte de récompenses ou déduites de celui-ci (y compris par tout Utilisateur autorisé) seront créditées au Compte de récompenses du Titulaire de carte principal ou déduites de celui-ci. Les opérations en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens aux fins du calcul des Récompenses ajoutées ou déduites. Les Crédits (pour les retours ou autres) seront déduits de votre Compte de récompenses et pourraient être déduits à un taux différent de celui auquel les Récompenses ont été obtenues. Nous avons le droit d'apporter d'autres ajustements à votre Compte de récompenses conformément à votre Entente avec le titulaire de carte et aux présentes Modalités et conditions. Dans certains cas, le solde de votre Compte de récompenses pourrait devenir négatif. Vous pouvez consulter votre Compte de récompenses en ligne en ouvrant une session sur le site www.banquerogers.com ou au moyen de l'appli Banque Rogers.
6. Échanger des Récompenses	Vous pouvez échanger vos Récompenses contre des Achats admissibles au taux d'échange habituel d'un point par 0,01 \$. Vous pouvez également échanger des Récompenses contre des Achats Rogers admissibles, auquel cas vos Récompenses seront assorties d'un taux d'échange de 1,5 fois leur valeur d'échange (150 %) comparativement à un échange contre un Achat admissible ordinaire. Ainsi, 10 000 points peuvent être échangés contre un Achat admissible de 100 \$ ou un Achat Rogers admissible de 150 \$. Des Récompenses seront échangées jusqu'à concurrence du montant total de votre Achat admissible ou de votre Achat Rogers admissible, selon le cas, ou de la valeur au comptant du solde de votre Compte de récompenses, selon le montant le moins élevé. Le montant minimal pour l'échange de Récompenses est de 10,00 \$. Vous pouvez échanger vos Récompenses seulement contre une opération qui a été inscrite à votre compte au plus 90 jours avant l'échange et qui a été inscrite après que vous avez atteint le montant minimal pour l'échange de Récompenses. Les fractions d'un point ne peuvent être échangées. Pour échanger vos Récompenses, vous devez ouvrir une session dans votre Compte de	Vous pouvez échanger vos Récompenses contre des Achats admissibles au taux d'échange habituel d'un point par 0,01 \$. À titre d'exemple, 100 \$ de Récompenses (10 000 points) peuvent être échangés contre un Achat admissible de 100 \$. Des Récompenses seront échangées jusqu'à concurrence du montant total de votre Achat admissible ou de la valeur au comptant du solde de votre Compte de récompenses, selon le montant le moins élevé. Vous pouvez échanger vos Récompenses seulement contre une opération qui a été inscrite à votre compte au plus 90 jours avant l'échange et qui a été inscrite après que vous avez atteint le montant minimal pour l'échange de Récompenses. Le montant minimal pour l'échange de Récompenses est de 10,00 \$. Les fractions d'un point ne peuvent être échangées. Pour échanger vos Récompenses, vous devez ouvrir une session dans votre Compte de récompenses à l'adresse www.banquerogers.com ou au moyen de l'appli Banque Rogers. L'appli Banque Rogers et www.banquerogers.com vous permettent de choisir l'Achat admissible contre lequel vous souhaitez échanger vos Récompenses. L'appli Banque Rogers pourrait ne pas être disponible sur tous les appareils et elle est assujettie à des modalités et conditions

	récompenses à l'adresse www.banquerogers.com ou au moyen de l'appli Banque Rogers. L'appli Banque Rogers et www.banquerogers.com vous permettent de choisir l'Achat admissible ou l'Achat Rogers admissible contre lequel vous souhaitez échanger vos Récompenses. Pour vous assurer de pouvoir échanger vos Récompenses contre des Achats Rogers admissibles, vous devez échanger vos Récompenses à l'adresse www.banquerogers.com ou au moyen de l'appli Banque Rogers. L'appli Banque Rogers pourrait ne pas être disponible sur tous les appareils et elle est assujettie à des modalités et conditions supplémentaires. Si ne voyez pas un Achat admissible ou un Achat Rogers admissible que vous vous attendiez à trouver dans l'appli Banque Rogers ou à l'adresse www.banquerogers.com, veuillez communiquer avec nous en nous appelant au 1 855 775-2265. Vous ne devez permettre à personne d'autre d'ouvrir une session dans votre Compte de récompenses et d'échanger vos Récompenses. Les échanges de Récompenses s'afficheront dans votre Compte de récompenses et seront indiqués comme des crédits dans votre Compte une fois qu'ils auront été portés à votre Compte. Vous pouvez échanger vos Récompenses sous forme de crédit porté à votre relevé de Compte annuel en communiquant avec nous au 1 855 775-2265. Vous devez soumettre votre demande avant le 1^{er} décembre de l'année en question et le crédit sera porté à votre relevé de Compte annuel en janvier de l'année suivante. Le montant crédité correspondra à la valeur totale du solde de votre Compte de récompenses à la date à laquelle ledit crédit est porté à votre Compte à un taux d'échange de 0,01 \$ par point. Si vous résidez au Québec, vous pouvez également échanger vos Récompenses sous forme de paiement en nous appelant au 1 855 775-2265. Vous devez soumettre votre demande avant le 1^{er} décembre de l'année en question et le paiement sera effectué en janvier de l'année suivante. Le montant qui vous sera versé correspondra à la valeur totale du solde de votre Compte de récompenses à la date à laquelle le paiement est effectué à un taux d'échange de 0,01 \$ par point. Les échanges de Récompenses ne font pas partie ou ne vous dégagent pas de votre obligation d'effectuer votre paiement minimum mensuel ou Paiement exigible, comme il est indiqué dans votre Relevé mensuel. Vous devez continuer à payer ces montants relatifs à votre Compte.	supplémentaires. Si ne voyez pas un Achat admissible que vous vous attendiez à trouver dans l'appli Banque Rogers ou à l'adresse www.banquerogers.com, veuillez communiquer avec nous en nous appelant au 1 855 775-2265. Vous ne devez permettre à personne d'autre d'ouvrir une session dans votre Compte de récompenses et d'échanger vos Récompenses. Les échanges de Récompenses s'afficheront dans votre Compte de récompenses et seront indiqués comme des crédits dans votre Compte une fois qu'ils auront été portés à votre Compte. Vous pouvez échanger vos Récompenses sous forme de crédit porté à votre relevé de Compte annuel en communiquant avec nous au 1 855 775-2265. Vous devez soumettre votre demande avant le 1^{er} décembre de l'année en question et le crédit sera porté à votre relevé de Compte annuel en janvier de l'année suivante. Le montant crédité correspondra à la valeur totale du solde de votre Compte de récompenses à la date à laquelle ledit crédit est porté à votre Compte. Si vous résidez au Québec, vous pouvez également échanger vos Récompenses sous forme de paiement en nous appelant au 1 855 775-2265. Vous devez soumettre votre demande avant le 1^{er} décembre de l'année en question et le paiement sera effectué en janvier de l'année suivante. Le montant qui vous sera versé correspondra à la valeur totale du solde de votre Compte de récompenses à la date à laquelle le paiement est effectué. Les échanges de Récompenses ne font pas partie ou ne vous dégagent pas de votre obligation d'effectuer votre paiement minimum mensuel ou Paiement exigible, comme il est indiqué dans votre Relevé mensuel. Vous devez continuer à payer ces montants relatifs à votre Compte.
--	--	--

13. Définitions Seules les définitions ajoutées ou modifiées sont indiquées.	Achat Rogers admissible désigne un Achat admissible que nous : (i) désignons de temps à autre comme un Achat Rogers admissible; et (ii) désignons comme un Achat Rogers admissible lorsque vous ouvrez une session dans la section Récompenses du service bancaire en ligne au www.banquerogers.com ou de l'appli Banque Rogers. Nous pouvons modifier la définition d'un Achat Rogers admissible en tout temps sans préavis.	Achat Rogers admissible désigne un Achat admissible : (i) qui est un paiement de facture à Rogers, Fido, Shaw ou Comwave (à l'exception des paiements effectués en magasin); (ii) qui est un achat en ligne auprès de Rogers ou de Fido; (iii) qui est un achat auprès de TSC; (iv) qui est un abonnement direct à Sportsnet+, CityTV+ ou Discovery+; (v) qui est un achat effectué dans un magasin Jays Shop du Centre Rogers; ou (vi) que nous désignons de temps à autre comme un Achat Rogers admissible. À titre de précision, cela exclut : a) tout achat en magasin de produits Rogers, Fido, Shaw ou Comwave; b) les billets pour les Blue Jays de Toronto; et c) tout forfait mobile ou sans fil à prix réduit proposé dans le cadre du Programme privilège de Rogers. Nous indiquerons vos Achats Rogers admissibles lorsque vous ouvrirez une session dans la section Récompenses (sous « Historique des remises accumulées ») des services bancaires en ligne à l'adresse www.banquerogers.com ou de l'appli Banque Rogers. Nous pouvons modifier la définition d'un Achat Rogers admissible en tout temps sans préavis.
---	---	--

2. Modifications apportées aux Modalités et conditions des avantages liés aux services de Rogers pour la carte World Legend Mastercard Rouge de Rogers

Rubrique	Modalités
Inscription et association de comptes	<u>Modalités actuelles</u> Pour être admissible à certaines récompenses et certains avantages, votre compte Rogers doit être associé à votre Carte. Si votre compte n'est pas associé automatiquement lors de l'ouverture de votre compte de Carte, vous devez vous assurer d'associer vous-même votre compte Rogers admissible à votre Carte. Un compte Rogers admissible est un compte de client Rogers dont vous êtes le titulaire principal ou auquel vous avez la permission d'apporter des changements (c.-à-d. un Utilisateur autorisé de Niveau 1). Seulement un (1) compte Rogers peut être associé à un (1) compte de Carte. Vous ne pouvez pas associer un compte Rogers doté d'un numéro de compte à 12 chiffres jusqu'à ce que d'autres services admissibles soient ajoutés à votre compte Rogers et que le numéro du compte soit mis à jour. Si vous souhaitez modifier le compte Rogers associé, vous devez d'abord dissocier le compte existant, puis associer votre nouveau compte Rogers après un délai de 35 jours. <u>Modalités modifiées (en vigueur à compter du 18 novembre 2026)</u> Pour être admissible à certains avantages et récompenses, votre compte Rogers admissible doit être associé à votre Carte. Si votre compte n'est pas associé automatiquement lors de l'ouverture de votre compte de Carte, vous devez vous assurer d'associer vous-même votre compte Rogers admissible à votre Carte. Un compte Rogers admissible est un compte de client Rogers dont vous êtes le titulaire principal ou auquel vous avez la permission d'apporter des changements (c.-à-d. un Utilisateur autorisé de Niveau 1). Seulement un (1) compte Rogers peut être associé à un (1) compte de Carte. Vous ne pouvez pas associer un compte Rogers doté d'un numéro de compte à 12 chiffres jusqu'à ce que d'autres services admissibles soient ajoutés à votre compte Rogers et que le numéro du compte soit mis à jour. Si vous souhaitez modifier le compte Rogers associé, vous devez d'abord le dissocier, puis associer votre nouveau compte Rogers.

Avantages liés aux services de Rogers	<u>Modalités actuelles</u>			
	SERVICES DE ROGERS	AVANTAGE	CONDITIONS	CRITÈRE D'ADMISSIBILITÉ
	Mobile	10 jours (aux États-Unis ou à l'international) de Partout chez vous par an (les « Jours Partout chez vous »)	Les Jours Partout chez vous sont réinitialisés chaque année à la date d'anniversaire de l'ouverture de votre compte de carte de crédit de la Banque Rogers (pour toute carte de Crédit de la Banque Rogers) (votre « Date anniversaire PCV »). Les Jours Partout chez vous non utilisés ne peuvent être reportés au-delà de la Date d'anniversaire PCV. Tout numéro de téléphone mobile lié à un compte Rogers admissible peut utiliser les Jours Partout chez vous selon le principe du premier arrivé, premier servi.	Le compte mobile doit avoir un abonnement actif à un forfait postpayé admissible qui permet l'inscription à Partout chez vous. Votre compte Rogers doit être en règle.
	Divertissement	200 \$ de crédit par année (le « Crédit de Divertissement ») qui peut être appliqué aux Services d'itinérance admissibles (définis ci-après).	Les Services admissibles doivent être facturés à un compte Rogers admissible (à l'exception des abonnements à Sportsnet+, Discovery+ et Citytv+, qui peuvent être achetés directement du fournisseur concerné) et payés au moyen de votre Carte. Le Crédit de Divertissement est réinitialisé chaque année (i) à la date d'anniversaire de l'ouverture de votre compte de Carte (pour les nouveaux clients de la Banque Rogers), ou (ii) à la date d'anniversaire du changement de votre carte de crédit de la Banque Rogers existante à votre Carte (la « Date d'anniversaire du Crédit de Divertissement »). Le solde non-utilisé du Crédit de Divertissement ne peut pas être reporté au-delà de la Date d'anniversaire du Crédit de Divertissement.	Votre compte Rogers doit être en règle.

**Avantages
liés aux
services de
Rogers**

Modalités modifiées (en vigueur à compter du 18 novembre 2026)

SERVICES DE ROGERS	AVANTAGE	CONDITIONS	CRITÈRE D'ADMISSIBILITÉ
Divertissement	200 \$ de crédit par année (le « Crédit de divertissement ») qui peut être appliqué aux Services d'itinérance admissibles (tels que définis ci-après).	Les Services admissibles doivent être facturés à un compte Rogers admissible (à l'exception des abonnements à Sportsnet+, Discovery+ et Citytv+, qui peuvent être achetés directement du fournisseur concerné) et payés au moyen de votre Carte. Le Crédit de divertissement est réinitialisé chaque année (i) à la date d'anniversaire de l'ouverture de votre compte de Carte (pour les nouveaux clients de la Banque Rogers), ou (ii) à la date d'anniversaire du changement de votre carte de crédit de la Banque Rogers existante à votre Carte (la « Date anniversaire du Crédit de divertissement »). Le solde non-utilisé du Crédit de divertissement ne peut pas être reporté au-delà de la Date d'anniversaire du Crédit de divertissement.	Votre compte Rogers doit être en règle.
Vous recevrez les avantages Partout chez vous ci-dessous jusqu'au 11 janvier 2027 :			
Mobile	10 jours (aux États-Unis ou à l'international) de Partout chez vous par an (les « Jours Partout chez vous »)	Les Jours Partout chez vous sont réinitialisés chaque année à la date d'anniversaire de l'ouverture de votre compte de carte de crédit de la Banque Rogers (sur tous les types de carte de Crédit de la Banque Rogers) (votre « Date d'anniversaire PCV »). Les Jours Partout chez vous non utilisés ne peuvent être reportés au-delà de la Date d'anniversaire PCV. Tout numéro de téléphone mobile lié à un compte Rogers admissible peut utiliser les Jours Partout chez vous selon le principe du premier arrivé, premier servi.	Le compte mobile doit avoir un abonnement actif à un forfait postpayé admissible qui permet l'inscription à Partout chez vous. Votre compte Rogers doit être en règle.
À compter du 12 janvier 2027, tous les avantages Partout chez vous non utilisés (ci-dessus) seront supprimés de votre compte. À la place, vous recevrez le Crédit d'itinérance ci-dessous :			
Mobile	200 \$ de crédit par année (le « Crédit d'itinérance ») qui peut être appliqué sur les Services d'itinérance admissibles (définis ci-après).	Les Services d'itinérance admissibles doivent soit (i) être facturés à un compte mobile Rogers postpayé admissible, lequel est payé à l'aide de votre Carte, soit (ii) être achetés directement auprès de Rogers et payés à l'aide de votre Carte. Le Crédit d'itinérance est réinitialisé chaque année à (i) la date anniversaire de l'ouverture de votre compte de Carte (pour les nouveaux clients de la Banque Rogers), ou (ii) la date anniversaire à laquelle vous êtes passé de votre carte de crédit existante de la Banque Rogers à votre Carte (la « Date anniversaire du crédit d'itinérance »).	Le compte mobile doit avoir un abonnement actif à un forfait admissible qui permet d'obtenir les Services d'itinérance admissibles que vous avez achetés. Votre compte Rogers doit être en règle.

			Le solde inutilisé du Crédit d'itinérance ne peut pas être reporté au-delà de la Date anniversaire du crédit d'itinérance.	
Services d'itinérance admissibles (nouvelle section)	<u>Modalités modifiées (en vigueur à compter du 18 novembre 2026)</u> Le Crédit d'itinérance peut être utilisé pour les services admissibles suivants : (i) tout service Partout chez vous de Rogers (y compris les Passes voyage et les tarifs d'itinérance quotidiens); et (ii) tout service mobile en itinérance que nous pouvons désigner à notre entière discrétion de temps à autre (les « Services d'itinérance admissibles »). Pour plus de précision, un forfait mobile mensuel comprenant des services d'itinérance ne constitue pas des Services d'itinérance admissibles.			
Jours de Partout chez vous – Facturation	<u>Modalités actuelles</u> Une fois que votre Carte et votre compte Rogers admissible sont associés, les Jours de Partout chez vous seront automatiquement appliqués au compte Rogers. Les frais liés à vos Jours de Partout chez vous seront automatiquement crédités sur votre facture Rogers lorsque les Jours de Partout chez vous auront été utilisés. Vous pouvez consulter votre utilisation des Jours de Partout chez vous en ouvrant une session dans l'appli Banque Rogers ou sur Rogers.com. <u>Modalités modifiées (en vigueur à compter du 18 novembre 2026)</u> <u>Avantages Partout chez vous (offerts jusqu'au 11 janvier 2027)</u> Une fois que votre Carte et votre compte Rogers admissible sont associés, les Jours de Partout chez vous seront automatiquement appliqués au compte Rogers. Les frais liés à vos Jours de Partout chez vous seront automatiquement crédités sur votre facture Rogers lorsque les Jours de Partout chez vous auront été utilisés. Vous pouvez consulter votre utilisation des Jours de Partout chez vous en ouvrant une session dans l'appli Banque Rogers ou sur Rogers.com. <u>Crédit d'itinérance (en vigueur à compter du 12 janvier 2027)</u> Vous devez soumettre une demande de remboursement dans les 90 jours suivant l'utilisation de votre Carte soit (i) pour payer une facture Rogers comprenant des frais de Services d'itinérance admissibles, soit (ii) pour acheter directement des Services d'itinérance admissibles. Vous pouvez soumettre plusieurs demandes de remboursement. Les demandes de remboursement doivent être soumises par l'intermédiaire des services bancaires en ligne, de l'application mobile de la Banque Rogers ou de tout autre moyen que nous désignons de temps à autre. Si votre demande de remboursement est approuvée, nous appliquerons un crédit à votre relevé de Carte. Il peut s'écouler plusieurs cycles de relevé avant que votre crédit n'apparaisse.			

Pour obtenir des copies complètes des documents relatifs à votre compte, veuillez consulter le site rogersbank.com/fr/legal.

MD/MC Mastercard et le concept de cercles sont des marques déposées et World Legend est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Utilisées sous licence.